Canada's Start-Up Visa Program

What is Start-Up Visa?

- The Start-Up Visa Program provides permanent residence to foreign entrepreneurs who have the skills to build innovative businesses in Canada that can compete on a global scale

Who can apply?

- Foreign entrepreneurs who have support for their business idea from a designated private-sector organization in Canada
- Designated organizations include:
  - Business incubators
  - Angel investor groups
  - Venture capital funds

There are more than **50** designated organizations participating in the Start-Up Visa Program

- Support for their business idea from a designated organization means:
  - They are accepted into a designated business incubator program; or
  - They have an investment of at least $75,000 from a designated angel investor group; or
  - They have an investment of at least $200,000 from a designated venture capital fund

What do entrepreneurs need to apply?

- Up to five applicants can apply as part of a team, but each applicant must own at least 10% of the company's voting rights
- Together, the applicants and the designated organization must also own more than 50% of the company's voting rights
- Applicants must have an intermediate level of proficiency in either English or French (set at Canadian Language Benchmark level 5 in speaking, listening, reading and writing)
- Applicants must prove that they are able to financially support themselves when they arrive in Canada

Dozens of start-ups have been launched in Canada with the help of the Start-up Visa Program.

How to get started?

Visit www.cic.gc.ca/startup for more details.

Programme de visa pour le démarrage d'entreprise du Canada

Qu'est-ce que le Programme de visa pour le démarrage d'entreprise?

- Le Programme de visa pour le démarrage d'entreprise offre la résidence permanente aux entrepreneurs étrangers qui possèdent les compétences nécessaires pour mettre sur pied des entreprises novatrices au Canada pouvant soutenir la concurrence sur le marché mondial

Qui peut présenter une demande au titre du Programme de visa pour le démarrage d'entreprise?

- Les entrepreneurs étrangers dont le concept d'affaires a obtenu le soutien d'une organisation canadienne désignée du secteur privé peuvent présenter une demande au titre du Programme de visa pour le démarrage d'entreprise.
- Parmi les organisations désignées, mentionnons ce qui suit :
  - les incubateurs d'entreprises;
  - les groupes d'investisseurs providentiels;
  - les fonds de capital-risque.

> Plus de 50 organisations désignées participent au Programme de visa pour le démarrage

- Le soutien d'une organisation désignée visant un concept d'affaires signifie que l'entrepreneur étranger
  - a été accepté dans un programme d'incubateurs d'entreprise désignés;
  - a reçu un investissement d'au moins 75 000 $ de la part d'un groupe d'investisseurs providentiels;
  - a obtenu un investissement d'au moins 200 000 $ provenant d'un fonds de capital-risque désigné.

De quoi les investisseurs ont-ils besoin pour présenter une demande?

- Jusqu'à cinq personnes peuvent présenter une demande en tant que groupe, mais chaque demandeur doit posséder au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise.
- Ensemble, les demandeurs et l'organisation désignée doivent posséder plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise.
- Les demandeurs doivent avoir un niveau de compétences linguistiques intermédiaire en français ou en anglais (dont le seuil se situe au niveau 5 des Niveaux de compétence linguistique canadiens pour ce qui est de l'expression et de la compréhension orales, de la lecture et de l'écriture).
- Les demandeurs doivent démontrer qu'ils sont en mesure de subvenir à leurs besoins une fois arrivés au Canada.

> Des douzaines d'entreprises en démarrage ont été lancées au Canada grâce au Programme de visa pour démarrage d'entreprise.

Par où les entrepreneurs commencent-ils?

Consultez la page suivante pour obtenir de plus amples renseignements : cic.gc.ca/entreprise